



Infiltration sous face balcon

Par **Idylle**, le **08/04/2017** à **15:13**

Bonjour,rnrnJe suis propriétaire d'un appartement au dernier étage.rnJ'ai des infiltrations d'eau sur ma sous face de balcon.rnJ'ai fait une déclaration auprès de mon assurance et de l'assurance de l'immeuble. Sur les conseils du syndic nous avons demandé une recherche de fuite. Qui doit payer cette expertise ? rnMerci de votre reponse rnCordialement

Par **amajuris**, le **08/04/2017** à **15:28**

Bonjour,rnla réponse dépend de l'origine de la fuite.rnmais comme votre balcon est sans doute une partie commune, la recherche de fuite et la réparation seront à la charge de la copropriété et de son assurance.rnsalutations

Par **morobar**, le **08/04/2017** à **20:04**

Bonjour,rnL'étanchéité des balcons n'est pas imposée au constructeur.rnDès lors il est courant d'observer de l'humidité (efflorescences, coulures...). Si la sous face est correctement pentue, l'eau s'écoule en bordure pour évacuation.rnIl est difficile d'appeler en garantie décennale le constructeur, et la D.O. n'interviendra pas.

Par **Idylle**, le **08/04/2017** à **20:20**

Merci beaucoup pour vos réponses
L'infiltration vient de La casquette de mon balcon donc du toit je pense que dans ce cas la recherche de fuite sera à la charge de la copropriété
Quand à la domage ouvrage il y a eu une étanchéité du toit faite en 2001
Dans ce cas là la copropriété peut être couverte par celle ci
Merci de vos réponses